



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 19/12/17

Reçu en Préfecture le : 19/12/17  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 18 décembre 2017**  
**D-2017/576**

***Aujourd'hui 18 décembre 2017, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

*Messieurs Nicolas BRUGERE et Jacques COLOMBIER présents à partir de 16h20*

**Excusés :**

Madame Laurence DESSERTINE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jérôme SIRI, Monsieur Joël SOLARI, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Madame Sandrine RENO

**Bordeaux au sein de la Francophonie. Participation au Fonds de Coopération de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) dans le cadre de la phase II du programme d'électrification, d'alimentation en eau potable et d'assainissement liquide dans les quartiers défavorisés de la Wilaya du Grand Casablanca. Autorisation. Décision.**

Monsieur Benoit MARTIN, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vous le savez, les relations avec les pays francophones constituent l'un des axes prioritaires de la politique internationale de notre ville. Cette volonté a permis d'établir des partenariats concrets, en s'appuyant sur les jumelages avec Québec et Casablanca notamment, et en initiant des relations privilégiées avec les communes de Bamako au Mali, et de Ouagadougou au Burkina Faso.

Bordeaux, en sa qualité de ville membre de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et de responsable de la Commission Permanente axée sur « Formation, Mise en Réseau des Personnels Municipaux et problématiques liées au Genre », apporte, depuis plusieurs années, son soutien à des projets initiés dans le cadre du « Fonds de Coopération » de l'AIMF.

Ce Fonds est doté par des subventions d'institutions publiques nationales ou européennes mais également par des contributions en provenance des villes du Nord membre de l'AIMF, comme Bordeaux.

Il a pour objet de financer :

- **les travaux des Commissions AIMF** dans les domaines de l'ingénierie de formation et du management des municipalités. C'est le cas de la Commission présidée par Bordeaux dont vous trouverez, ci-joint, pour information le rapport d'exercice 2017 avec un financement 100 % AIMF. Une communication spécifique sera faite, en février 2018, au Conseil Municipal ainsi qu'aux partenaires bordelais impliqués dans la Francophonie pour annoncer le montant réel des cofinancements 2016 / 2017 obtenus de l'AIMF par mon collègue, Didier Cazabonne, en charge de la Francophonie.
- **les projets d'aménagement et d'équipement urbain**, des réseaux d'assainissement, d'eau potable... et ceci jusqu'à hauteur de 80 % au maximum de leur coût total.

Ce Fonds de Coopération est donc l'outil essentiel d'aide au développement géré par l'AIMF. Son programme est adopté par les instances de l'Association, conformément à son règlement intérieur.

Pour ce faire, la Ville de Bordeaux a fait le choix d'y soutenir et d'y accompagner des actions structurantes jugées comme prioritaires par nos partenaires (plus particulièrement de l'Afrique subsaharienne et de la Méditerranée), membres de l'AIMF mais susceptibles, bien sûr, de générer une valeur ajoutée à notre action internationale comme ce projet qui vous est présenté aujourd'hui.

Ce projet constitue la 2<sup>ème</sup> phase du programme d'électrification, d'alimentation en eau potable et d'assainissement liquide dans les quartiers défavorisés de Casablanca initié par l'AIMF à la demande des autorités marocaines. **Objectif : contribuer à l'accès aux services de base dans les quartiers défavorisés de Casablanca.**

**Rappel de la première phase (2011 signature de la Convention, 2012 à 2014 mise en œuvre du projet).**

Lors du Conseil Municipal du Lundi 24 septembre 2012, il a été autorisé à la Ville de Bordeaux, de s'associer au projet de raccordement à domicile au réseau d'eau, d'assainissement et d'électricité de 55 000 foyers du quartier d'habitat précaire - Lahraouiyine Nord de Casablanca, avec l'appui des Agences de l'Eau Seine Normandie, Adour Garonne ainsi que la ville des Mureaux.

**La mise en œuvre de cette première phase s'est déroulée en trois étapes :**

- **première étape** de ce projet : réalisation des travaux hors site assainissement (construction d'une station de pompage des eaux usées, réseau hors site eaux usées et eaux pluviales, réseaux structurants eaux usées, aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales). En parallèle, un processus d'accompagnement clientèle a été mis en place pendant les travaux. Fait en 2012.
- **deuxième étape** de ce projet : travaux de desserte et branchements d'eau potable et assainissement In site ainsi que la poursuite de l'accompagnement des populations dans le passage vers leur statut de clients d'un service. Fait en 2013.
- **troisième étape** de ce projet : pose de deux mille compteurs - la résolution des problématiques foncières pour le passage des réseaux d'assainissement (de nombreuses constructions étant situées en contrebas et ne pouvant être en l'état raccordées) - et l'achèvement des travaux de rétention des eaux pluviales. Fait en 2014.

Pour information, les rapports de ces trois étapes vous ont été communiqués en 2015, suite aux recommandations positives de l'évaluation externe du projet.

**Aujourd'hui, il s'agit de vous présenter la deuxième phase de ce programme mais sur un autre quartier défavorisé de la Wilaya du Grand Casablanca : Drabna Sud, commune de Bouskoura.**

- ➔ Il consiste en la réalisation des infrastructures suivantes :
  - réseaux structurants eau potable,
  - réseaux in sites et branchements d'eau potable,
  - réseaux Hors site et In site d'assainissement eaux usées.
- ➔ Il est destiné à 660 foyers de ce quartier (90 % de propriétaires « informels » avec « contrat d'achat », 10 % de locataires).

**Typologie de l'habitat** : habitat durcifié avec dalle (Cf. photos). Les « propriétaires » sont pour environ un tiers la plupart d'anciens locataires des quartiers populaires de Casablanca, exclus de par leurs revenus modestes des opérations immobilières classiques. Ils ont pu accéder à la propriété en construisant leur propre construction, sur un terrain non viabilisé et sans respecter les règles d'usage de l'habitat et de l'urbanisme.

**Services de base existants en eau potable** : une association de riverains constituée en 2004 distribue l'eau potable à travers un réseau non-conforme moyennant une participation de 4.000 dirhams soit euros par foyers.

**Services existant en assainissement liquide** : les foyers de Drabna Sud bénéficient d'une fosse individuelle qui doit être régulièrement curée en raison de débordement fréquents. Le coût d'un curage est d'environ 200 dirhams (soit 18 euros environ), donc très onéreux pour des foyers vulnérables économiquement (les femmes et les enfants sont les premières victimes de l'absence des services essentiels ; ils sont en charge des corvées liées au transport de l'eau potable de la borne fontaine au domicile et sont les plus touchés par les maladies liées à l'insalubrité).

**Vous trouverez, dans le document, ci-joint, à cette délibération, le rappel de la première phase de ce programme ainsi que la chronologie des différentes étapes d'études de faisabilité et de mise en œuvre de cette deuxième phase pour laquelle Bordeaux est sollicitée.**

Le financement de l'opération fait l'objet d'un montage spécifique entre l'AIMF, la Municipalité de Casablanca et l'opérateur de gestion déléguée, la société LYDEC, lyonnaise des eaux, qui permet de plafonner les frais de raccordement pour les habitants, et d'échelonner leur paiement à moyen terme, l'Agence Adour Garonne, la Ville de Bordeaux.

Budget global de l'opération : travaux « in situ » eau et assainissement : 1 087 840 € TTC selon la répartition suivante :

## Montage financier (proposition)

• Coûts estimatifs DH TTC / euros (1)		Contributions en euros	
<b>Assainissement eaux usées</b>		<b>8 080 000 DT</b>	
Réseaux In site et branchements assainissement et traversé	8 080 000 DT 727 735 euros	Contribution des bénéficiaires (2)	148 000
<b>Eau Potable</b>		<b>3 870 000 DT</b>	
Réseaux Structurant & In site et branchements eau potable	3 870 000 348 556 euros	Commune de Bouskoura (5)	239 840
Frais des études	<b>128 216 DT</b> 11 547 euros	Gestion Déléguée (4)	108 783 Pour mémoire
Gestion du projet (4)	Pour mémoire 1 207 820 DT	AIMF Bordeaux Demande à l'agence de l'eau Adour Garonne	315 000 50 000 325 000
<b>Total :</b>	<b>12 078 216</b> <b>1 087 840 euros</b>	<b>Total :</b>	<b>1 087 840 euros</b>

Au vu du rapport d'évaluation des trois phases précédentes et des éléments ci-dessus, je vous propose que notre Ville contribue, pour cette troisième et dernière phase, au Fonds de coopération, à hauteur de 50 000 €.

La viabilité de l'ensemble de ce projet repose également sur ces trois points clés :

- la déclinaison locale d'un programme national pour le développement humain initié par sa Majesté Mohamed VI, Roi du Maroc.
- l'enjeu de salubrité pour ces populations et même au-delà, l'accès aux services essentiels comme « ressort de la cohésion sociale des territoires et de la prévention des conflits »,
- le mode de partenariat : montage public-privé – collaboration, avec l'appui de l'AIMF, entre collectivités locales françaises, agences de l'eau et Ville de Casablanca. Modèle susceptible d'être reproduit sur d'autres opérations au Maroc ou dans d'autres villes membres de l'AIMF comme Bamako et Ouagadougou.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

→ autoriser M. le Maire à verser, en 2017, la somme de 50.000 € (cinquante mille euros) à l'AIMF.

→ autoriser M. le Maire à signer la convention, ci-annexée.

Cette dépense, prévue au Budget Primitif, sera imputée sur le budget 2017 de la Mairie de Bordeaux - Natana 1226 - nature 6574 – CdR : Relations Internationales.

## **ADOpte A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 18 décembre 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Benoit MARTIN**



## CONVENTION

Entre les soussignés,

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal D – 2017 / ... en date du lundi 20 décembre 2017, et reçue à la Préfecture de la Gironde en date du ....  
d'une part,

et l'Association Internationale des Maires et Responsables des Capitales et Métropoles partiellement ou entièrement Francophones (AIMF) sise 9 rue des Halles, 75001 Paris, représentée par Monsieur Pierre BAILLET, Secrétaire Permanent, dûment autorisé par délibération du Bureau, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009  
d'autre part,

### IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Dans le cadre de sa politique internationale, la Ville de Bordeaux a défini plusieurs axes prioritaires dont celui des relations avec les villes francophones. Au-delà des programmes d'actions élaborés avec les villes jumelles, Casablanca, Bamako, Ouagadougou et Québec, la Ville de Bordeaux, membre de l'AIMF, souhaite progressivement apporter une aide concrète au développement de ses villes partenaires d'Afrique et du Maghreb.

Pour ce faire, la Ville de Bordeaux considère que la méthode de travail par projet bien ciblé en termes d'objectifs, de moyens et de durée, qu'applique l'AIMF dans le cadre de son Fonds de Coopération, est la mieux appropriée.

Le Fonds de Coopération de l'AIMF a pour objet de financer des projets d'aménagement et d'équipement urbain ou d'équipements informatiques municipaux.

### IL A ETE CONVENU CE QUI SUIVIT :

#### **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de contribution de la Ville de Bordeaux au Fonds de Coopération de l'AIMF pour concourir à la 2<sup>ème</sup> phase du projet d'électrification, d'alimentation en eau potable et d'assainissement liquide dans les quartiers défavorisés de Casablanca.

Cette deuxième phase du programme se déroulera précisément dans le quartier de **Drabna Sud, commune de Bouskoura, Wilaya du Grand Casablanca.**

**Il consiste en la réalisation des infrastructures suivantes :**

- réseaux structurants eau potable,
- réseaux in sites et branchements d'eau potable,
- réseaux Hors site et In site d'assainissement eaux usées.

**Il est destiné à 660 foyers de ce quartier (90 % de propriétaires « informels » avec « contrat d'achat », 10 % de locataires).**

## **Article 2 - Engagements de l'AIMF**

L'AIMF s'engage à mettre en œuvre les moyens financiers et techniques nécessaires à la réalisation de l'action de coopération définie à l'article 1 ci-dessus, et à :

- a) adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général en vigueur.
- b) fournir pour chaque exercice, avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année suivante :
  - le bilan et les comptes du dernier exercice certifiés par le commissaire aux comptes,
  - le rapport d'activité annuel,
  - un compte d'emploi de la subvention allouée par la ville de Bordeaux et distinguer, pour ce faire, dans ses écritures, la comptabilité propre à l'opération faisant l'objet de la présente convention.
- c) désigner en qualité de commissaire aux comptes un expert comptable ou un comptable agréé, dont l'AIMF fera connaître le nom à la ville de Bordeaux, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention.
- d) porter à la connaissance de la ville de Bordeaux toute modification concernant :
  - les statuts,
  - le président de l'association,
  - la composition du conseil d'administration et du bureau,
  - le trésorier, le commissaire aux comptes.
- e) faciliter le contrôle, par la ville de Bordeaux ou par toute personne habilitée à cet effet, de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives.
- f) conserver l'ensemble des pièces justificatives ou des copies certifiées conformes de l'action menée pendant 10 ans.
- g) faire connaître sur ses supports de communication, la participation de la ville de Bordeaux au financement de l'opération à laquelle sa subvention au Fonds de Coopération aura été affectée.

## **Article 3 - Engagements de la Ville de Bordeaux**

La Ville de Bordeaux s'engage à soutenir financièrement l'action de coopération définie à l'article 1 ci-dessus, en versant pour ce projet, une subvention de **50 000 € au Fonds de Coopération de l'AIMF**.

## **Article 4 - Modalités de versement de la subvention**

Le versement de cette subvention est effectué sur le compte établi au nom de l'AIMF, ouvert à la Société Générale - Code banque : 30003 - Code guichet : 03020 - Compte n° 00050705418 - clé RIB : 64

Cette dépense, prévue au Budget Primitif, sera imputée sur le budget 2017 de la Mairie de Bordeaux - Natana 1226 - nature 6574 – CdR : Relations Internationales.

## **Article 5 - Responsabilités**

La réalisation de l'action de coopération définie à l'article 1 ci-dessus, est placée sous la responsabilité exclusive de l'AIMF.

#### **Article 6 - Impôts et taxes**

L'AIMF fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances relatives à la réalisation de l'action de coopération définie à l'article 1 ci-dessus.

#### **Article 7 - Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet le jour de sa notification à l'AIMF.

Elle est conclue pour une durée d'un an. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

#### **Article 8 - Condition de résiliation de la convention**

La présente convention peut être résiliée à tout moment par chaque partie, si bon lui semble, en cas d'inobservation de l'une quelconque des obligations convenues dans le présent acte, sans préjudice de dommages-intérêts éventuels. La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis d'un mois commençant à courir à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'AIMF.

#### **Article 9 - Restitution éventuelle des sommes versés**

Seront restituées à la ville de Bordeaux les sommes qui n'auront pas été utilisées ou auront été utilisées pour un objectif qui n'a pas été prévu par la présente convention.

En outre, la ville de Bordeaux se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées, au regard de la qualité des prestations effectuées par l'AIMF, au jour de la réception des travaux.

#### **Article 10 - Règlement des litiges**

Les litiges éventuels qui n'auront pu recevoir de solution amiable, seront déférés au Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le 20 décembre 2017

**Pour la Ville de Bordeaux,**

**Pour l'AIMF,**

**Alain JUPPÉ**  
Maire

**Pierre BAILLET**  
Secrétaire permanent





**Partenariat Ville de Casablanca - AIMF - Ville de Bordeaux – LYDEC Maroc  
Programme d'électrification, d'alimentation en eau potable et d'assainissement liquide  
dans les quartiers défavorisés de la Wilaya du Grand Casablanca**

**2<sup>ème</sup> phase : Drabna Sud - Commune du Bouskoura**

Ce projet s'inscrit dans les suites de la convention cadre signée le 22 novembre 2010 entre la Ville de Casablanca, l'Association Internationale des Maires Francophones et Lydec (projet INDH-Inmae) ayant pour objet de contribuer à l'accès aux services de base dans les quartiers défavorisés de Casablanca.

Partenariat Ville de Casablanca - AIMF - Ville de Bordeaux - LYDEC

**Projet : Alimentation en eau potable et assainissement liquide du Drabna Sud, dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain au Maroc**

Suite à la clôture du premier projet opérationnel, conduit en partenariat avec la coopération française, entre autres la ville de Bordeaux et l'Agence de l'eau Adour Garonne sur le périmètre du quartier de Lahraouyine nord, une nouvelle opération a été identifiée par les autorités locales marocaines et a fait l'objet d'une demande auprès de l'AIMF.

Il s'agit du projet d'alimentation en eau potable et assainissement liquide du Drabna Sud, Commune de Bouskoura, à Casablanca.

**Sommaire**

I. Rappel du contexte national marocain : Projet INDH-INMAE

II. Rappel de la première opération pilote sur Lahraouyine nord

III. Proposition d'un nouveau partenariat / opération Drabna Sud



## **I. Rappel du contexte national marocain : Projet INDH-INMAE**

### **1. Le cadre**

- **18 mai 2005** discours de sa Majesté Mohamed VI : priorité éradication de l'habitat insalubre et de l'exclusion sociale =>lancement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH)
- **13 septembre 2005** : signature de l'accord cadre INDH avec la Wilaya du grand Casablanca, de L'Autorité Délégante et du Ministère de l'Intérieur
- **Novembre 2005** Lancement du projet INDH-Inmae à Lydec (50 collaborateurs)

### **2. Les principes de l'accord Cadre INDH :**

- l'accès aux services à domicile en eau, assainissement et électricité
- Les Autorités valident préalablement chaque opération (périmètre, bénéficiaires, ...)
- Les opérations bénéficient d'une maîtrise d'ouvrage sociale adaptée par LYDEC

### **3. Un cadre spécifique pour le financement :**

- une contribution des bénéficiaires de 2.000 Dh TTC par service avec des facilités de paiement jusqu'à 7 ans
- une partie des travaux subventionnée

### **4. Une contribution de la Gestion Déléguée avec :**

- La prise en charge des coûts de gestion de projet (10%) par LYDEC
- L'exonération du paiement des participations au Fonds de Travaux
- Le préfinancement de la contribution des bénéficiaires (sur 4 ans ou 7 ans)

### **5. l'Accompagnement des populations vulnérables**

**Une maîtrise d'ouvrage sociale adaptée avec le Département Accompagnement clientèle du délégataire, Lydec**

Constat : une population marginalisée, sans aucune notion du service, perte de confiance envers les services publics...

Objectif : rétablir le lien de confiance avec une présence au quotidien (porte à porte réunion communautaire / focus group / sensibilisation dans les écoles /dans les lieux associatifs)

**Lydec à travers Inmae développe une intermédiation sociale et institutionnelle basée sur :**

- un accompagnement individuel des bénéficiaires des opérations INDH-INMAE avant pendant et après les travaux
- une méthodologie opérationnelle **alliant travaux et clientèle** (accompagnement pour identifier les lieux des ouvrages en concertation avec les habitants et les Autorités)
- des normes clientèle adaptées au caractère informel des habitations (accompagnement des Autorités pour l'élaboration de liste bénéficiaires et mise en place de commissions technique.)

### **6. Résultats et impacts des services**

- **La suppression des corvées** pour les femmes et les enfants (victimes de déscolarisation)

- Une eau de meilleure qualité (pas de conservation dans des bidons) et moins chère (coût jusqu'à 10 fois moins cher qu'auprès des vendeurs d'eau ou des associations)

- Inclusion urbaine du douar devenu « quartier » et inclusion des habitants dans la vie citadine par l'accès aux services de bases.

- L'habitant devient un client avec droits et obligations et s'identifie ainsi aux autres habitants des quartiers desservis.

- Le quartier avec les services devient attractif et l'arrivée des services permet plus de promotion immobilière amenant plus de mixité sociale

#### **7. Avancement du Projet INDH-Inmae**

Raccordement à domicile en eau assainissement et électricité de 86.000 foyers soit environ 500.000 personnes touchées

Avancement du projet au 31 décembre 2015 : 36.000 foyers en services 26.000 en cours de travaux soit plus 70% d'avancement

24.0 foyers en attente de travaux (recherche de financements)

## **II. Rappel de la première opération pilote sur Lahraouyine nord – (2011 : étude de faisabilité. 2012/2013/2014 : mise en œuvre)**

### **1. Le cadre**

- 20 mai 2011 : une convention de mise en œuvre a été signée entre l'AIMF, la CUC et LYDEC afin d'acter les participations financières de quatre bailleurs de fonds dont l'AIMF. Une contribution d'1.3 millions d'euros est actée pour participer à la réalisation de l'opération Lahraouyine Nord (opération d'accès aux services eau / assainissement pour 9.400 foyers) Le coût total de l'opération est évalué à 12 millions d'euros.

### **2. Le détail des contributions :**

- AIMF : 600.000 €

- Agence de l'Eau Seine Normandie : 250.000 €

- Agence de l'Eau Adour Garonne : 250.000 €

- Ville de Bordeaux : 90.000 €

- Ville des Mureaux : 10.000 €

A noter : contribution de l'Autorité Délégante via le Fonds de travaux de 49 millions de Dhs (environ 4.5 Millions d'euros).

Le premier volet du partenariat avec l'AIMF, pour la participation au financement de l'opération Lahraouyine Nord, s'est achevé avec le dernier versement de la subvention en janvier 2015 suite aux recommandations positives de l'évaluation externe du projet.

Le quartier Lahraouyine nord bénéficie aujourd'hui des services eau potable et assainissement liquide, grâce à la restructuration et l'arrivée des services, ce quartier sera peu à peu inclus dans l'environnement urbain de Casablanca et pourra progressivement se développer à l'identique des autres.

#### **IV. Proposition d'un nouveau partenariat avec l'opération Drabna sud**

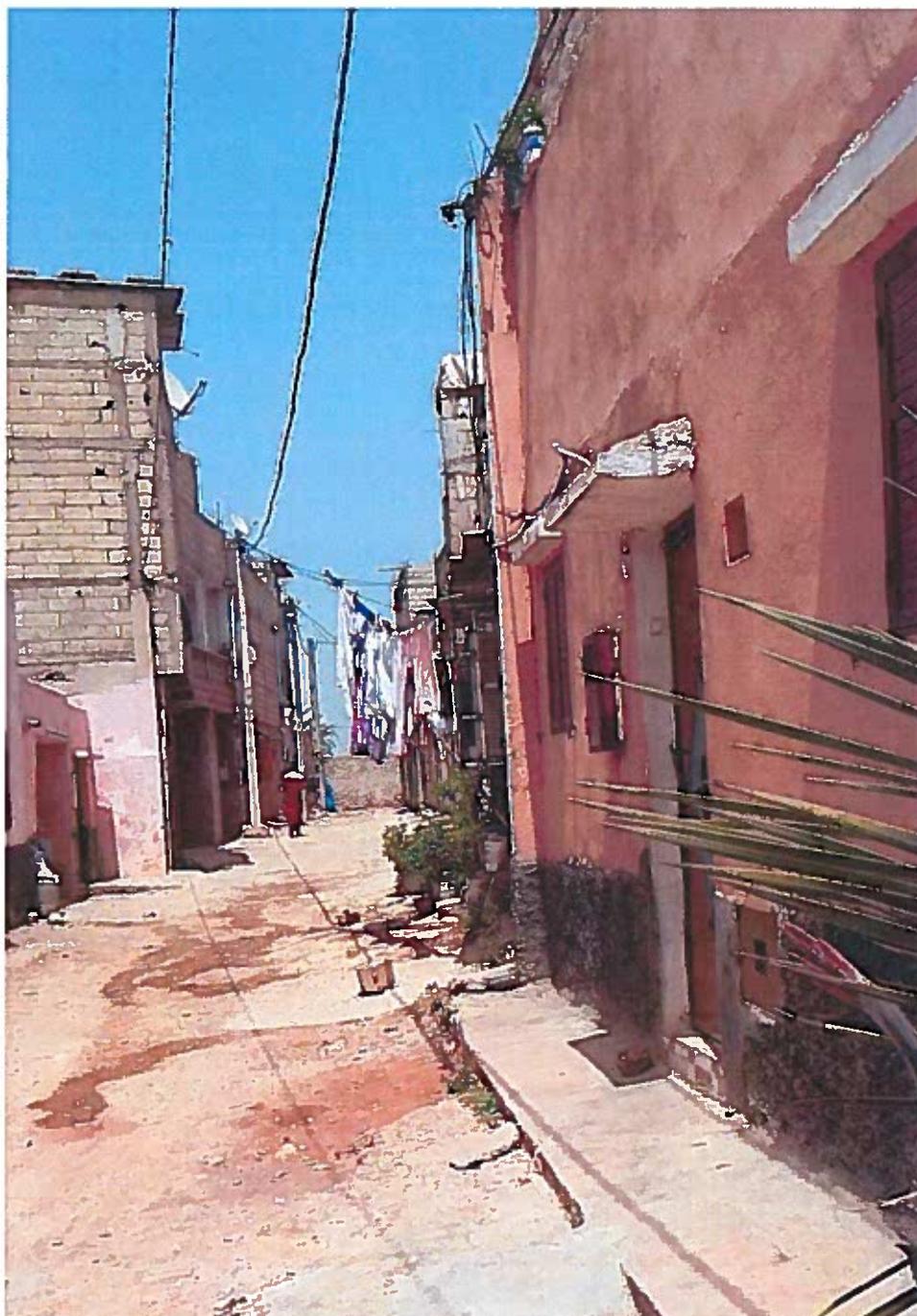
Présentation de l'opération Drabna Sud :

Nombre de foyers estimés : 660 foyers

- 90 % de propriétaires « informels » avec « contrat d'achat » (Cf. historique du peuplement)

- 10 % de locataires

Typologie de l'habitat : habitat durcifié avec dalle (Cf. photos)





• **Les services existants : Eau potable :**

En 2004, Une association s'est constituée et a proposée de distribuer l'eau potable à travers un réseau non-conforme moyennant une participation de 4.000 dirhams par foyers.

L'association gère depuis 10 ans la facturation et la relève des compteurs individuels à partir d'un compteur général ONEE (office national d'eau et d'électricité)

Malgré la présence du service d'eau potable « non-conforme » et donc non exploitable par Lydec, Les habitants souhaitent l'arrivée des services avec leur raccordement en bonne et due forme au réseau d'eau potable géré et distribué par Lydec.

➤ 560 compteurs individuels pour 660 foyers, facture moyenne pour un foyer 70 dirhams.

**Assainissement liquide :**

Les foyers bénéficient d'une fosse individuelle qui doit être régulièrement curée en raison de débordement fréquents. Le coût d'un curage est d'environ 200 dirhams (soit 18 euros environ), donc très onéreux pour des foyers vulnérables économiquement.

Par ailleurs, l'absence d'assainissement liquide et solide imposent des conditions de vie difficiles.

Les femmes et les enfants sont les premières victimes de l'absence des services essentiels ; ils sont en charge des corvées liées au transport de l'eau potable de la borne fontaine au domicile et sont les plus touchés par les maladies liées à l'insalubrité. La population est particulièrement demandeuse de ce service, ajouté à une prise en charge améliorée des déchets.

**Electricité**

Le service est distribué individuellement et existe depuis le début des années 2000 (compteurs ONEE)

• **Autorités et parties prenantes**

Le Projet sera réalisé en partenariat avec Commune de Bouskoura, la Commune Urbaine de Casablanca, l'ONEE et LYDEC.

A noter que L'opération Drabna Sud, est incluse dans la convention de restructuration des quartiers sous équipés signée par sa Majesté le Roi en septembre 2014.

• **Travaux**

La Commune Urbaine de Casablanca et la Municipalité de Bouskoura réserveront les servitudes de passage des réseaux projetés en eau potable et en assainissement et ce en application de l'Accord Cadre de l'INDH du 13 septembre 2005.

LYDEC réalisera les réseaux structurants, In sites et les branchements d'eau potable ainsi que la totalité du réseau d'assainissement eaux usées.

**Infrastructures nécessaires :**

- Réseaux structurants Eau Potable
- Réseaux in sites et branchements d'eau potable
- Réseaux Hors site et In site d'assainissement eaux usées

• **Chronologie des actions avant lancement des travaux**

2007 : délimitation et enquêtes terrain

2008 : Etude avant-projet sommaire (APS) et études topographiques 2010 : études avant-projet détaillé (APD)

2015 : actualisation de l'étude

2016 : actualisation des enquêtes terrain

2016 : Présentation de l'opération à l'AIMF pour aide au financement à la Ville de Bordeaux, en sa qualité de membre présidente d'une Commission Permanente

2017 : Approbation du Bureau de l'AIMF à hauteur de 300 000 €

2017 : Recherche des fonds complémentaires : engagement de la ville de Bordeaux pour passage en Conseil Municipal du 20 décembre.

• Montage financier (proposition)

Coûts estimatifs DH TTC / euros <sup>(1)</sup>		Contributions en euros	
<b>Assainissement eaux usées</b>		<b>8 080 000 DT</b>	
Réseaux In site et branchements assainissement et traversé	8 080 000 DT 727 735 euros	Contribution des bénéficiaires <sup>(2)</sup>	148 000
<b>Eau Potable</b>		<b>3 870 000 DT</b>	
Réseaux Structurant & In site et branchements eau potable	3 870 000 348 556 euros	Commune de Bouskoura (5)	239 840
Frais des études	<b>128 216 DT</b> 11 547 euros	Gestion Déléguée <sup>(4)</sup>	108 783 Pour mémoire
Gestion du projet <sup>(4)</sup>	Pour mémoire 1 207 820 DT	AIMF Bordeaux Demande à l'agence de l'eau Adour Garonne	315 000 50 000 325 000
<b>Total :</b>	<b>12 078 216</b> <b>1 087 840 euros</b>	<b>Total :</b>	<b>1 087 840 euros</b>





Cabinet d'Assistance-Conseil en Création et Gestion de la Petite et Moyenne Entreprise

**ACG-PME Sarl**



## RAPPORT DE FORMATION



**Présenté par : Le Cabinet ACG-PME Sarl**

*Niamey, du 20 au 22 Février 2017*

1

## **SOMMAIRE**

	<b>Page</b>
INTRODUCTION	2
I. PROFIL DES PARTICIPANTES	3
II. CONTENU DE LA FORMATION	3
III. METHODOLOGIE ADOPTEE	4
IV. DEROULEMENT DE LA FORMATION	5
V. SYNTHESE ET RESULTATS OBTENUS	9
VI. RECOMMANDATIONS	9
ANNEXES	10

## INTRODUCTION

Dans une économie aucun développement et aucune croissance ne seraient possible sans le développement des initiatives privées. En effet, l'entrepreneuriat est la clé du succès et son émergence est indispensable pour le Niger, car les changements socioéconomiques positifs ne sauront s'opérer sans la création d'entreprises performantes et pérennes.

Au Niger, les femmes représentent 50,3% de la population. L'entrepreneuriat féminin mérite ainsi d'être encouragé et soutenu à travers un accompagnement permanent de toutes les femmes motivées par l'entrepreneuriat. Car c'est en adoptant une démarche collective que l'entrepreneuriat féminin pourrait évoluer. C'est dans cette optique que l'Agence Internationale des Maires Francophones (AIMF) s'est engagé dans l'accompagnement des femmes pour un développement socio-économique local.

Ainsi, l'AIMF et la ville de Niamey en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN) ont organisé la 3<sup>ème</sup> session de formation en entrepreneuriat et gestion des entreprises au profit de trente (30) femmes entrepreneures de la ville de Niamey. Cette session de formation qui fait suite aux deux (2) séminaires organisés à Niamey en 2013 et 2015, s'est tenue du 20 au 22 février 2017. L'objectif principal était de renforcer les capacités entrepreneuriales et managériales des femmes chefs d'entreprises afin de les aider à rendre leurs entreprises plus formelles, performantes, pérennes et capables d'accéder aux marchés locaux, nationaux, communautaires et internationaux.

Sous la supervision de la représentante de l'AIMF, trois (3) modules (***l'élaboration du business plan, le plan d'amortissement et la bonne gouvernance***) ont été développés par le Cabinet d'Assistance – Conseil en Création et Gestion de la Petite et Moyenne Entreprise (ACG-PME Sarlu).

## I. PROFIL DES PARTICIPANTES

Le groupe des participantes était constitué d'entrepreneures formelles exerçant dans des secteurs d'activités tels que l'éducation, l'agriculture, l'élevage, l'assainissement, l'hôtellerie, la micro finance, la santé, le bâtiment, le transport, la transformation de produits agricoles, l'artisanat....

## II. CONTENU DE LA FORMATION

### Tableau 1 : Principaux thèmes développés par le Cabinet ACG-PME

<u>Module 1 : Business Plan</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Rappel de quelques concepts de base en entrepreneuriat</li><li>▪ Définition et Importance du business plan</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Processus d'élaboration du business plan</li> <li>▪ Fiche signalétique d'un projet</li> <li>▪ Techniques de défense du business plan</li> <li>▪ Cas pratiques : Définition de l'entreprise et son environnement, exercice sur le montage d'un plan d'affaires et d'une fiche signalétique d'un projet</li> </ul>
<p><b><u>Module 2 : Plan d'Amortissement</u></b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définition de l'amortissement</li> <li>▪ Types d'amortissement</li> <li>▪ Plan d'amortissement applicable à la PME/PMI</li> <li>▪ Cas pratiques : Calcul et présentation d'un tableau d'amortissement (d'un bien et d'un emprunt)</li> </ul>
<p><b><u>Module 3 : Bonne gouvernance en Entreprise</u></b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définition, rôle et fondements de la gouvernance d'entreprise</li> <li>▪ Les principes et enjeux de la gouvernance dans les PME/PMI</li> <li>▪ Les acteurs de la gouvernance d'entreprise</li> <li>▪ Les mécanismes internes et externes de la bonne gouvernance dans les PME /PMI</li> <li>▪ L'organisation des pouvoirs et les attentes des parties prenantes</li> <li>▪ Cas pratique : Conception et mise en place d'un système de gouvernance dans une PME/PMI</li> </ul>
<p><b><u>Exercices pratiques</u></b></p>

### III. METHODOLOGIE ADOPTEE

Durant les trois (3) jours de formation, l'animation des modules est faite sous forme d'exposés sur la base de projections Powerpoint. Cette démarche pédagogique a permis de mieux expliquer le contenu des différents modules. Aussi, les formatrices ont adopté une approche participative, basée sur :

- ✓ le brainstorming,
- ✓ les exercices individuels et de groupe
- ✓ les exemples pratiques
- ✓ les échanges entre participants et formatrices

A la fin de chaque journée, les participantes sont évaluées sur les connaissances acquises, mais aussi sur les conditions de travail.

#### **IV. DEROULEMENT DE LA FORMATION**

##### **Jour 1 : Lundi 20 Février 2017**

Les travaux ont été ouverts à 10h par la ministre de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant Madame El Back Zeinabou en présence :

- Des représentants de l'AIMF, Monsieur Pierre BAILLET et Madame Sophie SENGHOR ;
- Du Maire de la ville de Niamey, Monsieur Hassane Seydou, et ses proches collaborateurs
- Du Gouverneur de la région de Niamey, Monsieur Hamidou Garba et de plusieurs autres invités

La formation a démarré à 11h avec la présentation de l'équipe du cabinet prestataire. Ainsi, les formatrices et leurs assistants ce sont présentés avant de procéder à une brève présentation du cabinet.

Après une présentation des objectifs, activités et réalisations du cabinet ACG-PME, les formatrices ont dans leur introduction générale, rappelé le contexte et les objectifs de la formation ; les résultats attendus ainsi que la démarche pédagogique ont été expliqué aux participantes.

La parole a ensuite été donnée à 2 femmes chefs d'entreprises pour qu'elles présentent leurs entreprises. Il s'agit de madame Mariama Coulibaly, promotrice de la société « ReproServices » qui offre des services en reprographie et madame Nafissa Hamidou, propriétaire de l'entreprise « Salma » spécialisée dans la production d'aliments pour bétails.

Sur la base d'une projection Powerpoint, elles ont présenté leurs entreprises et les différents biens et services offerts. Cette activité a favorisé un partage d'expériences et des échanges, les présentatrices ont aussi bénéficié de quelques conseils leur permettant d'améliorer leurs activités, de trouver de nouveaux partenaires et d'accroître leur performance.

L'animation du module 1 intitulé « Business Plan » a démarré à 12h. L'objectif de ce module est de développer les capacités des participantes à rédiger, maîtriser et défendre un plan d'affaires lié à un projet de croissance de leurs entreprises.

Au cours de cette première journée de formation, les points suivants ont été développés par la formatrice :

- La définition de quelques concepts en entrepreneuriat. Huit (8) concepts de base tels que « entrepreneuriat », « entreprise », « esprit d'entreprise » ou encore « culture d'entreprise » ont été expliqué aux participantes ;
- Un exercice pratique sur la définition de l'entreprise, à l'issu duquel les participantes ont mieux appréhendé les caractéristiques et les différentes formes juridiques d'une entreprise ;
- Le processus entrepreneurial et les outils de gestion d'une entreprise formelle ;
- Le profil et le comportement de l'entrepreneur (particulièrement ceux de la femme entrepreneure) ;

- La définition du plan d'affaires comme un document stratégique qui décrit le projet de création ou de développement d'une entreprise. L'utilité de ce document pour le chef d'entreprise d'une part et pour les partenaires (fournisseurs, créanciers...) de l'entreprise d'autre part ;
- La structure (juridique, technique et financière) du business plan.

La première journée a pris fin à 17h 30mn avec l'évaluation des participantes sur la base d'une fiche élaborée par le cabinet ACG-PME.

## **Jour 2 : Mardi 21 Février 2017**

La séance a démarré à 8h 30mn avec la présentation du compte rendu, puis la restitution des feedback de la journée précédente.

La formation s'est poursuivie avec l'animation du module 1, les thématiques suivantes ont été abordées :

- Les techniques d'élaboration d'un projet de création ou de développement d'une entreprise formelle. Les sept (7) étapes d'élaboration et le contenu du plan d'affaires ont été expliqué aux participantes ;
- Les techniques de défense du business plan face aux partenaires de l'entreprise ;
- La définition et l'importance des partenaires de l'entreprise
- Les flux de relation qui existent entre une entreprise et ses partenaires (clients, fournisseurs, Créanciers, Etat.....) ;
- La fiche signalétique d'un projet de création ou de développement d'une entreprise ; 2 exemples ont été présentés et expliqués aux participantes
- Quelques exercices pratiques qui se présentent comme suit :

<b><u>Exercice 1</u></b> : L'entreprise et ses partenaires	<b><u>Travail à faire :</u></b> Identifier tous les partenaires de votre entreprise et expliquer les flux de relations qui existent entre elle et ces partenaires.
--	---

Sur ce premier exercice traité en atelier, chaque participante à travailler individuellement pour identifier toutes les parties prenantes de son entreprise et expliquer les différentes relations entre l'entreprise et ses différents partenaires.

<b><u>Exercice 2</u></b> : Sur la base d'une idée de création ou de développement d'une activité créatrice de richesse	<b><u>Travail à faire en équipe et à présenter en fin de session</u></b> 1. Elaborer un plan d'affaires 2. Présenter une fiche signalétique
--	---

Quant au 2<sup>nd</sup> exercice, un groupe de 2 participantes a été retenu pour présenter leur travail en fin de session.

Après la pause-déjeuner, les formatrices ont entamé l'animation du module 2 intitulé « Plan d'amortissement ».

A travers ce module, il s'agit d'aider les participantes à mieux comprendre les principes comptables de base et à utiliser le plan d'amortissement comme outils de gestion de leurs entreprises. Ainsi, le 2<sup>ème</sup> module 2 a porté sur les thèmes suivants :

- Le bilan comptable, la définition et le contenu de « l'actif » et du « passif » de l'entreprise ;
- La définition de l'amortissement comptable et ses avantages pour une entreprise ;
- Les types d'amortissement comptable (système linéaire, accéléré et dégressif) ;
- Le plan d'amortissement d'un emprunt bancaire.

Il est important de noter qu'au cours de l'exposé du module 2, l'accent a été mis sur la gestion comptable et financière de l'entreprise. Par ailleurs, les participantes ont été sensibilisées sur quelques aspects non moins importants en gestion d'entreprises, mais dont beaucoup de femmes entrepreneures négligent. Il s'agit, en effet de :

- La TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) comme charge fiscale non négligeable ;
- La méthode de calcul de la TVA et son avantage pour l'entrepreneur.

Les travaux de la deuxième journée ont pris fin à 17h 30 avec l'évaluation quotidienne des participantes.

### **Jour 3 : Mercredi 22 octobre 2017**

La troisième journée a démarré à 8h 30 mn avec le compte rendu du jour 2, s'en est suivi la restitution des évaluations des participantes.

Cependant, avant de démarrer l'animation du dernier module, les formatrices ont d'abord achevé le module 2 en traitant des thèmes ci-dessous :

- Le plan d'amortissement applicable aux PME, à savoir l'amortissement linéaire ;
- La démarche et les calculs nécessaires pour présenter un plan d'amortissement comptable ;
- Les exercices pratiques sur le calcul de l'amortissement et la présentation d'un tableau d'amortissement en système linéaire et accéléré. Les quatre (4) exercices sont présentés dans le tableau ci-dessous :

EXERCICES	TRAVAIL A FAIRE EN GROUPE
<p><b>Exercice 1 : Application de l'amortissement linéaire pour un bien acquis en début d'exercice</b></p> <p>Un nouveau véhicule entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans le patrimoine de notre entreprise au coût de 5.000.000 F CFA. Sa durée de vie probable est de 4ans.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Calculons le taux d'amortissement linéaire</li> <li>2. Calculons la valeur de l'amortissement pratiqué</li> <li>3. Présentons le tableau d'amortissement du véhicule</li> </ol>
<p><b>Exercice 2 : Application de l'amortissement linéaire pour un bien acquis en cours d'exercice</b></p> <p>Une coutière acquiert une machine à coudre à 400.000 F le 02 avril 2016 pour une durée probable d'utilisation de 5 ans.</p>	<p>Calculons l'amortissement de la 1<sup>ère</sup> année et présentons le plan d'amortissement de la machine à coudre</p>
<p><b>Exercice 3 : Application de l'amortissement linéaire pour un bien ayant une valeur résiduelle</b></p> <p>Le 1<sup>er</sup> janvier 1998, la société CAG fait l'acquisition d'un équipement spécialisé au coût de 200000 F. L'entreprise estime la durée de vie utile de cet équipement à 20ans et sa valeur résiduelle à 40000 F.</p>	<p>Calculons l'amortissement linéaire de l'équipement</p>
<p><b>Exercice 4 : Application de l'amortissement accéléré</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sur la base des données de l'exercice 1 calculons l'amortissement accéléré de la première année</li> <li>2. Présenter le tableau d'amortissement du véhicule</li> </ol>

Les participantes ont d'abord travaillé en groupe 2, 3 ou 4, puis une participante procède la présentation des résultats sur un tableau sous la supervision des formatrices. Ces travaux pratiques ont permis aux femmes entrepreneures de bien comprendre les techniques de calcul de la dépréciation comptable d'un bien amortissable.

Après les cas pratiques, les formatrices ont présenté le module 3 intitulé « Bonne Gouvernance ».

A travers ce dernier module, l'objectif principal était d'amener les femmes chefs d'entreprises à s'engager dans la dynamique de bonne gouvernance pour une gestion efficace de leurs activités, mais surtout pour la pérennité de leurs entreprises. Ainsi, les participantes ont été sensibilisées sur les responsabilités des différents acteurs et les leviers de la gouvernance d'entreprise.

La formation a pris fin avec l'évaluation quotidienne, mais précédé d'un exercice de simulation de présentation d'un plan d'affaires. L'évaluation de fin de formation a été verbale, les participantes ont fait des témoignages de satisfaction sur le déroulement et le contenu de la formation.

La 3<sup>ème</sup> session de formation organisée par l'AIMF, la Ville de Niamey et la CCIN a été officiellement clôturée à 17h 30mn par les responsables de la marie en présence de la représentante de l'AIMF.

## **V. SYNTHÈSE ET RESULTATS OBTENUS**

La formation s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Durant les 3 jours d'activités, les participantes ont été assidues et participatives.

Globalement, cette formation a eu pour principal résultat l'amélioration (le renforcement) des capacités de gestion et de leadership des femmes entrepreneures de la ville de Niamey. En effet, les participantes ont entre autres compris l'importance et les étapes d'élaboration d'un business plan, les techniques de présentation d'un tableau d'amortissement, l'importance et les principes de la bonne gouvernance.

Cependant, quelques jeux de rôle n'ont pu être réalisés, car la salle de formation n'était pas adaptée à ces exercices pratiques.

## **VI. RECOMMANDATIONS**

A l'issu de la 3<sup>ème</sup> session de formation en entrepreneuriat et en gestion des entreprises, le cabinet fait les recommandations suivantes :

- Mettre en place un système de suivi des femmes formées ;
- Elaborer un catalogue (annuel, trimestriel....) de formations pour le réseau « Entrepreneuriat au féminin » ;
- Etendre les formations aux femmes entrepreneures des 7 autres régions du Niger ;
- Changer de salle pour les formations à venir, en choisissant celle qui permet une disposition en «U».

Nous retenons quelques suggestions issues des fiches d'évaluation quotidienne des participantes :

- Poursuivre des formations de ce type au profit des femmes entrepreneures et des jeunes filles qui entreprennent ou qui veulent entreprendre ;
- Remettre aux participantes la version électronique des modules dispensés ;
- Faire le suivi des modules après la formation ;
- Remettre des attestations de participation ;
- Proposer des modules en langues nationales (haoussa et zarma) ;
- Avoir d'autres formations dans le domaine de l'entrepreneuriat.

## **Annexe 1 : Restitution des fiches d'évaluation quotidienne**

### **Feedback de la 1<sup>ère</sup> journée (20/02/2017)**

#### **CE QUE J'AI AIME**

- La maîtrise de la thématique par la formatrice
- Le dynamisme de l'équipe de formation
- La façon d'expliquer
- L'ambiance
- La façon d'expliquer de la formatrice avec beaucoup de pédagogie
- L'introduction du premier module et la méthodologie de l'animation
- Les interventions de toutes les intervenantes
- Les exposés sont clairs et précis
- L'exposé de la formatrice, j'ai tout aimé
- Le témoignage, les interventions et le cadre de travail
- L'ambiance, le contenu du module
- La méthodologie de l'animation, le fait de mettre toujours l'accent sur l'entrepreneuriat
- La maîtrise du sujet
- La technique de la formation
- La qualité de l'exposé, la maîtrise du sujet par la formatrice
- C'est que le courant passe entre les apprenants et les encadreurs
- Les échanges entre femmes entrepreneures, la présentation du business plan

#### **CE QUE JE N'AI PAS AIME**

- Le retard dans le démarrage

#### **CE QUE J'AI APPRIS**

- Les étapes du plan d'affaires
- Ce que c'est qu'une entreprise
- Quelques notions sur l'entrepreneuriat
- J'ai beaucoup appris sur la gestion, la bonne gouvernance
- La définition des concepts
- Beaucoup de choses pour une débutante que je suis
- Présentation du profil de l'entrepreneur

- Le leadership
- Les concepts
- Elaborer un plan d'affaires
- Saisir les opportunités, innover, savoir pérenniser son activité, avoir toujours un bon plan d'affaires

#### CE QUE JE SUGGERE

- Attestation de formation après chaque module
- Plus de supports
- Une ouverture pour toutes les femmes entrepreneures qu'elles soient anciennes ou nouvelles
- Essayer de présenter en langues nationales (zarma et haoussa)
- Bien gérer le temps
- Démarrer tôt
- Qu'on ait plus de temps

### Feedback de la 2ème journée (21/02/2017)

#### CE QUE J'AI AIME

- La compétence des formateurs. Le respect mutuel.
- La qualité de la formation, la méthode et qualité des formateurs ainsi que la maîtrise du sujet.
- L'exercice pratique, le processus et les d'élaboration d'un plan d'affaire
- Le fait de me retrouver avec des femmes entrepreneures à la formation.
- La rencontre des femmes entrepreneures et la formation.
- Le déroulement du programme.
- La présentation du plan d'affaire et l'exercice individuel.
- Le module et l'expérience.
- Les débats interactifs, les exercices pratiques, la méthodologie des modératrices
- La méthode la formation avec beaucoup d'explications.
- Les modules.
- L'ambiance qui a régné tout au long de la journée.
- Le business plan, l'explication a été bien claire.
- Le plan de développement
- Toute la formation dispensée est intéressante et constructive.
- La façon de communiquer.
- La thématique du jour : business plan.

- L'exercice pratique.
- Les explications des modératrices, les échanges entre les participantes.
- La conduite de l'administration des modules aux participantes.
- La méthode de la formation qui est faite sous forme active, ce qui permet aux apprenantes de retenir la formation.

#### CE QUE JE N'AI PAS AIME

- La gestion du temps ; la durée
- Le trouble, le manque de concentration au niveau des Femmes.
- Ne pas faire le débat entre les modules.
- Quand deux ou trois personnes parlent en même temps.
- Le manque de support pédagogique, les projections, des photos

#### CE QUE J'AI APPRIS

- A élaborer un plan d'affaire à travers ses sept étapes.
- Business plan.
- Comment présenter mon projet ; l'analyse stratégique de l'environnement.
- Beaucoup, surtout sur le comportement d'une chef d'entreprise.
- L'importance du business plan et la relation entre nos partenaires.
- Beaucoup.
- Comment élaborer un business plan.
- J'ai appris le business plan d'une entreprise.
- Faire son business plan.
- Comment élaborer son plan d'affaire afin de le défendre.
- Evolution du business plan.
- Comment développer mon entreprise.
- J'ai appris la différence entre clients et consommateurs.
- Business plan ; l'entreprise et ses partenaires.
- Beaucoup
- Beaucoup surtout mon comportement en tant que chef d'entreprise.
- L'utilité du business plan ; Ce que c'est qu'une entreprise et élaboration d'un plan d'affaires
- Elaboration d'un plan d'affaires.
- A élaborer un plan d'affaires.

- A connaître l'importance d'un plan d'affaires.

#### CE QUE JE SUGGERE

- Il faut prolonger le temps de la formation pour qu'on apprenne plus.
- De donner à chaque entreprise ou association une formation sur la gestion et marketing.
- Je suggère que ces genres de formations puissent se faire régulièrement pour pouvoir aider les femmes puisque la formation n'est jamais de trop. C'est une façon de donner et de recevoir.
- Donner le module.
- Continuer périodiquement ces genres de formations. Que ça ne limite pas à cette rencontre de l'AIMF.
- Gérer bien le temps.
- Prolonger les délais de la formation pour mieux comprendre.
- Continuer ces genres de formation aux femmes. cibler les jeunes filles qui évoluent ou qui veulent évoluer dans l'entrepreneuriat.
- Tout est bien, qu'on ait d'autres formations toujours dans le domaine de l'entrepreneuriat.
- De continuer dans le domaine de l'entrepreneuriat féminin, c'est à encourager.
- Aux femmes de se mobiliser pour avoir une formation, parce qu'on a des problèmes.
- Avoir les coordonnées des modératrices pour un appui en élaboration d'un business plan à l'avenir.
- Après la formation qu'on fasse des suivis.
- Organiser des échanges, des débats constructifs entre les participantes.
- Que le plan d'affaire soit bien détaillé dans la rédaction.
- Que les formatrices nous montrent l'intérêt, l'avantage d'être ensemble.
- Continuer dans ce sens.

### Feedback de la 3ème journée (22/02/2017)

#### CE QUE J'AI AIME

- La maîtrise des modules, l'organisation des séances
- La formation sur la bonne gouvernance
- Les plaidoyers des formatrices et des apprenantes
- La méthodologie avec laquelle les formatrices nous ont transmis leurs savoirs, la pertinence des thèmes débattus, l'environnement du travail
- La bonne gouvernance dans l'entreprise, la méthodologie de la formation
- J'ai vraiment aimé la formation parce-que les formatrices sont bien, intellectuelles, accueillantes,

pertinentes.

- J'ai aimé la bonne gouvernance
- J'ai aimé la formation, la retrouvaille des femmes entrepreneures
- Comment calculer par les 3 méthodes l'amortissement, prise de conscience des principes et les enjeux de la bonne gouvernance.

#### **CE QUE JE N'AI PAS AIME**

- Les sous débats, les petites perturbations observées lors de la formation
- Le manque d'eau dans la salle

#### **CE QUE J'AI APPRIS**

- Le plan d'affaire, le plan d'amortissement
- Comment bien gérer son entreprise en mettant en confiance l'ensemble du personnel.
- Ce que c'est que la bonne gouvernance.
- L'entrepreneuriat est une activité noble qui nécessite une planification et une stratégie d'approche. Le respect des principes fondamentaux en gestion entrepreneuriale.
- Le plan d'amortissement.
- J'ai appris comment recevoir mes clients, comment gérer une entreprise avec les partenaires.
- J'ai appris comment bien gouverner une entreprise dans un esprit de responsabilité et d'entraide.
- Beaucoup sur mon activité.
- J'ai appris comment gérer. La bonne gouvernance. Le respect pour la bonne marche de ma société. J'ai appris beaucoup sur l'entrepreneuriat féminin.
- Un bon entrepreneur est celui qui respecte ses partenaires et qui est modeste. Un bon entrepreneur doit avoir un œil regardant sur la comptabilité de son entreprise.

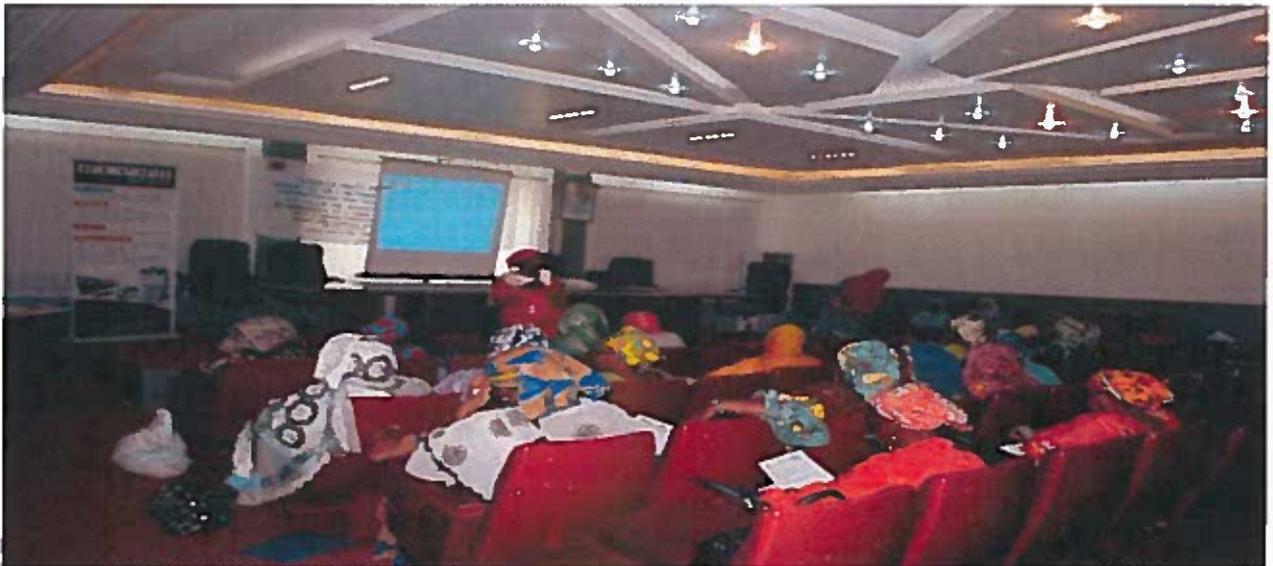
#### **CE QUE JE SUGGERE**

- Je suggère qu'on continue à faire ces genres de formation aux femmes et aux enfants (jeunes filles) qui entreprennent ou qui veulent reprendre.
- Que les formatrices et les apprenantes gardent le contact.
- Que les modules dispensés soient remis aux participantes sur un support électronique. Que toutes les femmes soient traitées au même pied d'égalité surtout sur le plan de la reconnaissance.
- Une formation continue et faire le suivi. Le module de la formation.
- Mes remerciements vont aux formatrices, à la chambre de commerce, et surtout à Mme

SENGHOR Sophie qui est à la tête de cette formation. Grand merci à toutes et à tous

- De poursuivre cette formation. Je suggère de continuer les formations. Merci pour l'AIMF, aux formatrices. Merci à la chambre de commerce, la mairie de Bordeaux.

## **Annexe 2 : Quelques images de la formation**







**ANIMATION DE LA COMMISSION  
« FORMATION DES PERSONNELS MUNICIPAUX ET PROBLEMATIQUES LIEES AU GENRE »  
PRESIDEE PAR LA VILLE DE BORDEAUX  
AU SEIN DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES - AIMF**

**3<sup>ème</sup> session de Formation en Entrepreneuriat et en Gestion des Entreprises  
du Réseau « Entrepreneuriat au Féminin au Niger »**

**20 / 22 février 2017**

- **Maison des Jeunes & de la Culture Djado Sékou – NIAMEY**
- **Salle du Conseil Municipal - NIAMEY**

**BUDGET GLOBAL  
PRIS EN CHARGE PAR L'AIMF**

<b>RECAPITULATIF DES COUTS</b>		
<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT EN FCFA</b>	<b>MONTANT EN EUROS</b>
<b>1. FRAIS HONORAIRES FORMATEURS</b>	<b>3 970 000</b>	<b>6 051,00</b>
<b>2. FRAIS RESTAURATION</b>	<b>1 500 000</b>	<b>2 287,00</b>
<b>3. FRAIS DE TRANSPORT (PERDIEMS) DES FEMMES ENTREPRENEURS</b>	<b>960 000</b>	<b>1 463,51</b>
<b>4. FRAIS DE TRANSPORT AERIEN (1 COLLABORATEUR VILLE DE BORDEAUX / 2 COLLABORATEURS AIMF)</b>	<b>3 738 954</b>	<b>5 700,00</b>
<b>5. FRAIS D'HEBERGEMENT AIMF ET VILLE DE BORDEAUX</b>	<b>408 000</b>	<b>621,99</b>
<b>6. LOCATION MATERIEL PEDAGOGIQUE, LOCATION SALLES ET COMMUNICATION</b>	<b>1 967 871</b>	<b>3 000,00</b>

<b>TOTAL GENERAL DE LA SESSION</b>	<b>12 544 825</b>	<b>19 124,46</b>
------------------------------------	-------------------	------------------